

CONSEIL MUNICIPAL

2 mars 2018

– OUVERTURE DE CRÉDITS

Ouverture d'une ligne budgétaire pour le règlement d'une attribution de compensation pour la communauté de communes, qui règle maintenant la cotisation au SDIS.

– CARTE COMMUNALE

Suite à la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové), notre carte communale est obsolète et doit être refaite (cf. compte-rendu du conseil municipal 9 octobre 2017). La première étape est de choisir un bureau d'études qui devra rendre un avis quant à l'orientation à prendre et aux terrains à déclasser.

Dans le même temps, le conseil municipal va déterminer les priorités pour la commune.

– DOSSIER « AMENDES DE POLICE »

Une partie des amendes récoltées par la police permet de financer des projets en lien avec la sécurité routière, à hauteur de 50 % du projet.

Pour notre commune, nous avons opté pour le financement de la matérialisation des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.

Nous avons fait étudier la matérialisation des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (comme la loi le demande) à la salle des fêtes, à la mairie, au cimetière, et à l'église.

Des devis ont été effectués et nous choisissons le plus intéressant, celui de « Greg et Kev paysage » pour 1934,54 € HT.

– VENTE DE TERRAINS À CRESPINHAC

La commune a vendu plusieurs délaissés de voirie et parcelles communales à Crespinhac :

- Poncet Bernard : 67 m²
- indivision Nicolas : 55 m²
- Bachelard Cédric et Cindy : 227 m²
- Convert Jean-Claude et Annie : 64 m²
- Convert Davy : 178 m²
- Barriol Jean-Paul et Martine : 203 m²
- Filhol René : 355 m²

Ces ventes rapportent 5 745 € à la commune.

Suite à la demande de Jérôme Mathieu d'acquérir un bien de section au village de Besse, une consultation a été organisée en décembre. La majorité des électeurs ne s'est pas déplacée ; en conséquence, le préfet incite la commune à transférer les biens, droits et obligations de la section de Besse à la commune. Le conseil municipal entérine cette décision.

– TRAVAUX SUR LE PETIT PATRIMOINE

Il y a quelques années, une première phase de restauration du petit patrimoine a été effectuée (les fours à pain de Boubas et Besse, le lavoir de Boubas, les bachats de Besse et Boubas, les puits de la salle des fêtes et de Boubas).

il reste les lavoirs et les bachats de Crespinhac.

Des devis seront faits pour savoir quel budget est nécessaire.

– DIVERS

- Nous souhaitons crépir les murs extérieurs de l'extension de la salle des fêtes. Des devis ont donc été faits. L'entreprise Laucy-Bat de Tiranges est retenue avec un montant de 1150 € HT.

- Les frais de scolarité pour les enfants de la commune scolarisés dans les écoles publiques de Retournac s'élèvent à 15 912 € pour l'année scolaire 2017-2018.

- Une proposition est faite pour créer un logo pour la commune de Solignac sous Roche.

- Une association de « sauvegarde du bassin de l'Ance du Nord » a été créée, afin d'alerter sur la dégradation de la qualité de l'eau de l'Ance. Cette association demande à être reçue par les maires des communes concernées (Retournac, Solignac, St André, Tiranges, Boisset) afin de travailler conjointement à la résolution de ce problème.

- La commune est propriétaire du presbytère qui a besoin de beaucoup de travaux de rénovation. Une discussion va s'engager pour savoir que faire de ce bâtiment.